

## **Chercher et publier en droit international en français : entre héritages méthodologiques, engagement linguistique et impératif de diffusion**

**Geneviève Dufour, Université d'Ottawa**

Dans le cadre de ce panel sur la recherche et la publication en français, je voudrais partager quelques réflexions issues de mon expérience de chercheure mais aussi d'ancienne (très ancienne !) rédactrice en chef de la RQDI. Mon propos s'articulera autour de trois questions : existe-t-il des thématiques propres à la doctrine francophone ? Le fait de chercher et de publier en français soulève-t-il des enjeux spécifiques ? Et enfin, la publication francophone a-t-elle des caractéristiques particulières ?

### **1. Des thématiques francophones ? Pas vraiment — mais des approches méthodologiques bien ancrées.**

Existe-t-il, à proprement parler, des thématiques « francophones » en droit international. Les grandes questions — qu'il s'agisse de souveraineté, de justice climatique, de commerce international ou de droits humains — traversent probablement les aires linguistiques.

En revanche, il me semble que la manière dont on aborde ces thématiques diffère souvent, notamment entre les traditions francophones et anglo-saxonnes.

Historiquement, la doctrine francophone s'est inscrite dans une tradition plus doctrinale, voire exégétique. De manière prédominante, on analyse les textes dans une logique juridique. On cherche à expliquer et à commenter une norme ou un principe, sans chercher à le remettre en question ou à la replacer dans son contexte. On use d'une méthode déductive (ex : on déduit la norme d'une loi). Dans le monde anglo-saxon, notamment en raison de la tradition de common law, le précédent judiciaire devient la source première du droit. Par une analyse de plusieurs décisions, on arrive à induire une norme (méthode inductive).

Aussi, dans la doctrine francophone, on tient souvent pour acquis que la méthode est exégétique. Peu de place est accordée à l'explicitation de la méthodologie. Peu de recherche se base sur une analyse empirique ou encore sur l'interdisciplinarité. À l'inverse, dans le monde anglo-saxon, il est peu fréquent de publier un article scientifique sans préciser sa méthodologie, même dans le cadre d'une analyse de sources documentaires. On indique les bases de données utilisées, les mots clés recherchés, les critères de sélection des textes, les périodes de référence, le nombre de documents retenus, et les limites de la démarche. Cette rigueur méthodologique est encore rare en français, où l'on présume souvent — à tort — que la méthode est implicite et universellement comprise.

Les choses évoluent. Au Québec, du moins, je constate une transformation marquée des pratiques de recherche. De plus en plus de professeurs s'éloignent des approches classiques, essentiellement doctrinales ou exégétiques, pour adopter des méthodes issues des sciences sociales. L'analyse statistique, l'analyse computationnelle, le recours à des bases de données ou à des logiciels de codage qualitatif font désormais partie intégrante de nombreux projets de recherche. On voit également se multiplier les demandes de subvention accompagnées de certificats d'éthique, signe que les chercheurs mènent des enquêtes de terrain, réalisent des entrevues semi-dirigées, ou mobilisent des méthodes empiriques qui nécessitent une réflexion éthique structurée. Cette évolution témoigne d'un renouvellement profond de la manière de faire de la recherche en droit, et d'une volonté de produire un savoir ancré dans des réalités concrètes, susceptible d'alimenter les débats sociaux et politiques contemporains. Cette évolution me semble non seulement positive dans la mesure où cela mène à une diversification des méthodes mais surtout à un enrichissement du savoir, et apparaît comme essentiel pour assurer la vitalité et la crédibilité de la recherche en droit international en français.

## **2. Chercher et publier en français : un double engagement**

Sur le plan linguistique, publier en français, c'est participer activement à la sauvegarde d'une langue, de ses expressions, de ses tournures, mais aussi d'un mode de pensée. La langue structure notre manière d'ordonner les idées, de problématiser, d'argumenter. C'est un outil de pensée, pas simplement un moyen de communication. La recherche en français contribue ainsi à préserver une certaine manière de faire du droit international, avec ses propres traditions critiques et conceptuelles.

Mais publier en français, c'est aussi un acte d'accessibilité. De nombreux chercheurs, praticiens, étudiants — en particulier dans la francophonie du Sud — ne maîtrisent pas suffisamment l'anglais pour accéder à la littérature scientifique dominante. Le maintien d'une production en français est donc aussi une condition de l'inclusion et de la diffusion équitable du savoir.

Cela étant dit, il est tout aussi important de diffuser nos idées au-delà de la sphère francophone. Pour ma part, je publie en anglais, mais lorsque je le fais, je fais un effort conscient pour intégrer des références multiples aux travaux francophones sur la question. Je cite mes collègues qui écrivent en français, je traduis leurs concepts et leurs mots afin de rendre leur pensée accessible. En ce sens, publier en anglais peut devenir un vecteur de rayonnement pour la doctrine francophone, plutôt qu'un renoncement.

## **3. La publication francophone : défis de visibilité, mais aussi opportunités**

Un des problèmes persistants de la publication en français, c'est sa portée limitée. La plupart des grandes bases de données scientifiques sont dominées

par l'anglais. Les revues francophones peinent à y figurer. Et trop souvent, nos éditeurs francophones n'ont pas pris le tournant de l'accessibilité en ligne. Le constat est donc frappant : écrire en français, c'est renoncer à être lu en dehors de certaines sphères.

Face à ce constat, il me semble indispensable de tout faire pour maximiser la diffusion de nos publications francophones. Et les outils existent. Internet a transformé notre capacité à rendre nos travaux accessibles, sans frais, partout dans le monde.

Au Québec, nous avons pris ce virage très tôt. Lorsque j'étais rédactrice en chef de la *Revue québécoise de droit international*, dans les années 2000, nous avons décidé de la rendre accessible gratuitement en ligne. Ce choix, qui paraissait audacieux à l'époque, s'est révélé extrêmement payant. En quelques années, nos articles cumulaient des centaines de milliers de téléchargements. Lors de rencontres avec des collègues africains, il m'arrivait fréquemment qu'ils me citent des articles de la *RQDI*, précisément parce qu'ils y avaient accès.

Plus récemment, la *Société québécoise de droit international* a lancé les *Presses de la SQDI*, une initiative des Pr. Kristine Plouffe-Malette et Stéphane Paquin, qui agissent aujourd'hui comme éditeurs des Presses. Là encore, le modèle d'affaires repose sur l'accessibilité : les ouvrages sont publiés en version papier, mais aussi — et parfois uniquement — en version électronique, gratuite et librement téléchargeable. C'est un choix éditorial courageux, qui implique de trouver d'autres sources de financement, mais qui permet à nos travaux de circuler largement. Un de mes livres sur la réforme de l'OMC, que j'ai édité avec Richard Ouellet, a été téléchargé plus de 16 000 fois. Celui sur les OI de KPM et de SP est rendu à près de 21 000 téléchargements. Autrement dit, ce sont des « best seller » dans le milieu de la publication juridique.

En somme, il faut accepter la complexité d'un monde multilingue, largement dominé par l'anglais, langue que la majorité comprend et lit, et que les OI ont maintenant complètement adoptée, mais il faut aussi refuser de choisir entre rayonnement global et enracinement local.